

Fiche identité

Composants sanitaires

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17 065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

Selon les normes NF EN 14124 et NF EN 14055 (robinets et mécanismes) :

- un débit satisfaisant et l'interchangeabilité à l'installation
- la fiabilité et la durabilité (satisfaisant après 200 000 cycles d'ouverture et de fermeture)
- un remplissage silencieux, une impossibilité de pollution par retour d'eau, l'absence de coup de bélier à la fermeture pour les robinets
- une économie d'eau pour les mécanismes.

Autres caractéristiques : Résistance aux pressions alternées pour les robinets et vieillissement du joint de clapet et qualité du revêtement pour les mécanismes

Selon la norme NF EN 1253-1 (siphons) : une prévention du bouchage, l'étanchéité, une résistance mécanique aux charges et thermique, le débit d'évacuation, la garde d'eau.

Pour les éléments de raccordement : une compatibilité d'usage des matériaux, des dimensions adaptées qui permettent le raccordement des éléments aux appareils, une solidité à l'usage, un raccordement étanche.

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

- professionnels qui réalisent le produit et / ou service,
- consommateurs, utilisateurs, prescripteurs,
- administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

	Admission	Surveillance Continue
Réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié : - Vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis - Vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non conformités et des réclamations clients - Supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant.	Oui	Oui Fréquence : 1 audit tous les 12 mois *
Réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) : - Prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur et le marché	Oui	Oui Fréquence : tous les 6 mois

(*)

- La fréquence d'audit peut être renforcée à 2 audits tous les 12 mois lorsque des non conformités critiques sont constatées (en fonction de la pertinence des actions correctives proposées).

Cette fiche est une synthèse permettant d'éclairer rapidement tout prescripteur sur la portée et les modalités de la certification.

L'internaute reconnaît que l'analyse et l'interprétation qu'il fera de la présente fiche et que les décisions qu'il sera amené à prendre en considération de cette fiche relèveront de sa seule responsabilité. En conséquence, il s'interdira de rechercher la responsabilité du CSTB quant aux conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche et garantit le CSTB contre toute réclamation de tiers en raison de dommages qu'ils subiraient et qui découleraient de l'analyse et de l'interprétation de la présente fiche.